



Taxe professionnelle : le point sur les propositions de Nicolas Sarkozy

La « suppression » de la taxe professionnelle fait débat et soulève de nombreuses questions. Si personne ne conteste le principe d'une réforme de la taxe professionnelle, force est de constater que les propositions formulées semblent loin de faire l'unanimité et que d'autres solutions, plus équitables, auraient pu être choisies.

Taxe professionnelle : le budget des collectivités locales et des ménages menacés ?

Le communiqué du Premier Ministre du 8 Février vient confirmer la lecture des propos du Président de la République qu'en a fait le SNUI. En effet, il est clairement indiqué qu'il ne s'agit pas d'une suppression pure et simple de la taxe professionnelle, mais d'un allègement (important) de celle-ci.

La taxe professionnelle (TP) rapportait 33 milliards d'euros en 2006 aux collectivités locales (29,4 milliards en 2008 si l'on en croit le communiqué de Matignon). Compte tenu des dégrèvements pris en charge par l'Etat, les entreprises supportaient réellement 26 de ces 33 milliards d'euros (24,8 en 2008 si l'on en croit le communiqué de Matignon). Les communes et les groupements de communes reçoivent 15,89 milliards d'euros de TP, les départements 8 milliards et les régions 2,78 milliards.

Une suppression « brute » de la TP aurait eu un coût budgétaire considérable. La TP est déductible de la base imposable à l'impôt sur les sociétés (IS). En supprimant la TP, les 26 milliards d'euros viennent s'ajouter à la base imposable à l'IS et viennent ainsi augmenter le rendement de celui-ci, de sorte que le coût net pour les finances de l'Etat s'établirait *in fine* aux environs de 20 milliards d'euros. On est donc loin des 8 milliards de « coût budgétaire » invoqué le jeudi 5 février.

Il semble en réalité que l'on s'achemine vers la suppression d'une partie de l'assiette de la Taxe professionnelle : les biens mobiliers. Les biens mobiliers représentent 81 % de la base imposable de la TP, étant toutefois précisé que certaines grandes entreprises paient leur TP en fonction d'un autre élément, la valeur ajoutée (qui, elle ne serait pas retouchée). Or, les entreprises qui paient la TP sur leur valeur ajoutée sont des grandes entreprises et représentent une très grande part du produit global de la TP. La TP « nouvelle mouture » serait donc calculée sur les biens passibles de taxes foncières (les immeubles) et sur la valeur ajoutée pour une minorité de grandes entreprises. D'où un manque à gagner de 8 milliards d'euros avancé. Ces 8 milliards d'euros représentent cependant deux années de rendement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). C'est une somme considérable qui, nous annonce-t-on, serait compensée par une « taxe carbone ».

Taxe carbone : vraie ou fausse taxe écologique (ou faux ou vrai impôt sur les ménages) ?

L'allègement de la TP serait donc compensé par l'instauration d'une taxe écologique, la « taxe carbone ». Le propre d'une telle taxe est d'inciter à modifier les comportements dans un sens plus respectueux de l'environnement. En clair, le but d'une telle taxe est de réussir à modifier les comportements, donc à ne rien rapporter ! D'où, devant cette idée de compenser la TP par une taxe carbone, deux hypothèses.

- Soit la taxe carbone qui pourrait être instaurée est une taxe efficace et elle rapportera de moins en moins au fil du temps, ce qui mettra les budgets des collectivités locales en péril puisque, entre temps, la TP aura été allégée.
- Soit il s'agit d'une fausse taxe écologique et on aura alors assister à un transfert d'imposition des entreprises vers les ménages sous couvert de l'alibi écologique.

Pour une autre taxe professionnelle

Les pays européens ont d'un impôt local sur les entreprises (en Allemagne il est calculé sur le « rendement réel », en Italie, sur la valeur ajoutée), il reste désormais à la France de se doter d'une assiette lisible et équitable : la valeur ajoutée, voire l'excédent brut d'exploitation, et le foncier pourraient en être les piliers.